

Signature des présentes par procédé électronique, LRE, et purge du délai de rétractation par lettre recommandée électronique (AR24)

Conformément à l'article 1127-5 du Code civil pour la signature électronique et conformément à l'article L 271-1 du Code de la construction et de l'habitation pour la purge du délai de rétractation :

- Chaque signataire des présentes autorise l'agent immobilier, négociateur aux présentes, à lui adresser toutes notifications pour les besoins du dossier par courrier recommandé avec accusé de réception électronique, et en particulier chaque acquéreur accepte ce procédé pour procéder la purge de leur délai de rétractation, le procédé choisi est celui de AR24.
- Chaque signataire accepte de signer le présent avant-contrat par signature électronique.

La solution sécurisée retenue pour signer électroniquement est :

Aussi et à ces fins, les signataires aux présentes déclarent vouloir utiliser les coordonnées ci-dessous (indiquer individuellement : mail et téléphone mobile, par signataire) :

- Les signataires aux présentes déclarent être en possession du matériel nécessaire à la lecture de ce support électronique.
- Chaque signataire aux présentes reconnaît et garantit qu'il dispose de la maîtrise exclusive du Compte e-mail et du numéro de téléphone qu'il a lui-même indiqué ci-dessus, notamment pour son accès régulier, la confidentialité des identifiants qui lui permettent d'y accéder, et la gestion des paramètres de réception et de filtrage de courriers entrants. Le cas échéant, chaque signataire garantit que tout tiers accédant au Compte e-mail ou au numéro de téléphone sus indiqué est autorisé par lui à le représenter et agir en son nom.
- Chaque signataire s'engage à signaler immédiatement toute perte ou usage abusif de son Compte e-mail ou numéro de téléphone sus indiqué. Jusqu'à la réception d'une telle notification, toute action effectuée par un signataire au travers de son Compte e-mail sera réputée effectuée par cette personne et relèvera de la responsabilité exclusive de cette dernière pour tous engagements et notifications susmentionnés.